



Dans le contexte mondial et national exceptionnel, nous assurons depuis le début de la pandémie la mise à disposition des médicaments et des produits de santé afin de garantir la prise en charge des patients atteints du COVID-19 et l'accès aux traitements indispensables pour les autres patients, notamment ceux atteints de maladie chronique.

Concernant les médicaments et face à cette situation inédite, nous avons dès le mois de février mobilisé les industriels afin de connaître l'état de leurs stocks en médicaments jugés indispensables (anticancéreux, immunosuppresseurs, antihypertenseurs, antipsychotiques, paracétamol, etc). Nous avons mis en place une cellule dédiée dont la mission est d'anticiper les situations de tensions et trouver immédiatement des solutions (importations, contingentements) afin d'assurer la continuité d'accès aux médicaments pour les professionnels de santé et les patients sur l'ensemble du territoire.

Pour ce faire et en complément de l'obligation des industriels de communiquer à l'ANSM tout risque de rupture ou de rupture de stock avérée, nous les interrogeons régulièrement sur l'état de leurs stocks et de leurs approvisionnements. Aujourd'hui et hors médicaments COVID-19, le volume et les causes des tensions d'approvisionnement observées sont globalement comparables à celles observées habituellement.

Tout signalement d'une éventuelle tension d'approvisionnement permet de mettre rapidement en œuvre les actions nécessaires afin d'améliorer la situation. Cela a été rappelé aux représentants des professionnels de santé et des patients lors d'une réunion d'échanges et d'information qui s'est tenue lundi 27 avril 2020. Nous adaptons en effet notre approche et les mesures que nous déployons en fonction de l'actualité, du [suivi de l'utilisation des médicaments en ville via les études épidémiologiques menées par EPI-PHARE](#) et de l'évolution du contexte épidémique.

Une attention particulière est portée quotidiennement sur les médicaments de réanimation^[1] (midazolam, propofol, atracurium, cisatracurium, rocuronium), les médicaments utilisés dans la prise en charge des patients COVID-19 et les différents médicaments testés dans les essais cliniques en cours. S'agissant des médicaments utiles à la prise en charge de maladies chroniques qui sont actuellement utilisés contre le COVID-19, ils font également l'objet d'une surveillance continue tant au plan de leur disponibilité que des effets indésirables liés à cette nouvelle utilisation.

l'ANSM mobilisée pour assurer la disponibilité des médicaments et des produits de santé

Écrit par ANSM

Jeudi, 30 Avril 2020 11:37 - Mis à jour Jeudi, 30 Avril 2020 12:22

Concernant les dispositifs médicaux, nous accompagnons l'ensemble des acteurs mobilisés (institutionnels, fabricants, professionnels de santé et représentants des patients) afin d'équiper les professionnels de santé et les patients en matériel et dispositifs nécessaires dans le contexte de pandémie : respirateurs, systèmes d'aspiration pulmonaire, masques, tests diagnostiques, kits de prélèvement, etc.

Pour cela, nous contribuons à chercher des solutions d'approvisionnement, nous contrôlons la conformité des produits importés, nous accompagnons les porteurs de projets et encadrons la mise à disposition des innovations.

- Pour en savoir plus [sur les médicaments importés et les précautions d'emploi](#)
- Pour en savoir plus sur l' [encadrement des dispositifs médicaux innovants](#)

Lire aussi

- [Dossier COVID-19](#)

- [1] Cinq des médicaments utilisés en réanimation font l'objet d'un nouveau système d'achat et d'approvisionnement par l'Etat à compter du 27 avril 2020 afin d'assurer la répartition des stocks entre établissements de santé – cf. décret n° 2020-466 du 23 avril 2020 : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/4/23/SSAZ2010164D/jo/texte>